OCOM M106.05 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE FAMILIARISATION SUR LE TIR DE PRÉCISION À L'AIDE DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement :** Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets,

      (2) des plombs de carabine à air comprimé,

      (3) un cadre de cible,

      (4) une cible,

      (5) un matelas de tir,

      (6) des lunettes de sécurité,

      (7) de la supervision,

      (8) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément aux instructions de la partie 1, section 8 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.

3. **Norme :** Le cadet doit participer à la familiarisation du tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets.

4. **Points d'enseignement :**

   a. Donner une séance d'information sur le champ de tir, y compris :

      (1) expliquer les sections pertinentes des ordres permanents du champ de tir;

      (2) réviser les règles générales à observer sur tous les champs de tir;

      (3) réviser les commandements utilisés sur un champ de tir pour carabine à air comprimé;

      (4) décrire la disposition du champ de tir;

      (5) réviser les procédures pour se laver les mains à la fin des tirs.

   b. Réaliser le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets en se servant du formulaire qui se trouve au chapitre 3, annexe C.

   c. Superviser la participation des cadets à une familiarisation au tir de précision.

   d. Passer en revue le programme de tir de précision récréatif avec les cadets et les aider à déterminer les objectifs pouvant contribuer à la reconnaissance des acquis en vertu du programme de tir de précision récréatif.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée:**

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	80 min
c.	Total :	90 min

6. **Justification :** Une activité pratique a été choisie pour la présente leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience de la familiarisation du tir de précision dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence :**

   a. A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

   b. A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Un stylo ou un crayon.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   a. une carabine à air comprimé des cadets,

   b. des plombs de carabine à air comprimé,

   c. un cadre de cible,

   d. une cible,

   e. un matelas de tir,

   f. des lunettes de sécurité.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

    a. L'OSCT doit veiller à ce que toutes les règles et procédures soient strictement respectées.

    b. Les cadets doivent avoir réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant de tirer des plombs (ou des tampons de nettoyage en feutre) sur un champ de tir pour carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.